



Fondation de Cosvegaz  
29 mai 1980

## 30 ANS DE COSVEGAZ

Désireux de vous associer à ce jubilé, Cosvegaz vous propose dès le 1er juin 2010 de participer au concours

« gaz naturel : passé, présent et futur... »



destiné à mieux prendre conscience des évolutions permanentes de cette énergie toujours concurrentielle.

Chaque mois et ce jusqu'à la fin de l'année, il vous sera proposé de répondre à une question sur ce thème via notre site internet [www.cosvegaz.ch](http://www.cosvegaz.ch).



Le gagnant mensuel se verra attribuer un bon d'une valeur de CHF 300.- à faire valoir dans l'un des restaurants du réseau Cosvegaz\*.

Par ailleurs, toutes les réponses correctes participeront automatiquement au grand tirage de Noël avec comme prix :

un weekend au volant d'un véhicule GNC ainsi qu'un bon d'une valeur de CHF 700.- à faire valoir dans l'un des restaurants du réseau Cosvegaz\*.



Photo non contractuelle

## NOUVELLES COMMUNES

Bienvenue aux communes de La Folliaz, Orny, Sugnens, Torny et Ursy qui ont décidé, en 2010, d'intégrer le réseau Cosvegaz afin d'offrir à leurs administrés l'opportunité de recourir à une énergie avantageuse tant sur le plan économique qu'écologique.



Les travaux qui vont permettre l'approvisionnement en gaz de ces localités avancent à grands pas. Toutefois, si dans l'intervalle, des nécessités urgentes de raccordement devaient voir le jour, il vous est possible de recourir au réseau virtuel (rack provisoire). N'hésitez pas à prendre contact avec notre département technique à cet effet.

\* liste sur notre site internet

29 mai 2010

## un acteur gazier majeur en Suisse romande

- 104 communes vaudoises et 8 communes fribourgeoises approvisionnées;
  - 7200 clients raccordés au gaz naturel
  - 326 km de réseau de base (5 bar);
  - 605 km de réseaux de distribution (50 mbar)
  - 5 stations de remplissage de gaz naturel carburant (GNC)
  - 1 unité de production et d'injection de biogaz dans le réseau
- 24 collaborateurs et collaboratrices motivés et performants à votre service



## Que de chemin parcouru et de jalons posés en 30 années :

- 1995 : départ de M. Robert Chabanel, fondateur de Cosvegaz, nomination de M. René Martin en qualité d'Administrateur-délégué
- 1999 : acquisition de la société Gazbro
- 2004 : M. Pascal Favre est nommé Directeur
- 2007 : intégration dans le groupe Holdigaz, sous la présidence de M. Philippe Petitpierre



Aujourd'hui, loin de s'endormir sur ses lauriers, Cosvegaz SA reste attentive à son environnement et s'adapte en permanence aux exigences posées par les évolutions du marché de l'énergie.

C'est ainsi qu'au 1er avril 2010, **une nouvelle structure tarifaire** entrera en vigueur et vous apportera d'emblée plus de transparence quant à l'incidence de votre profil de consommation sur les coûts effectifs d'utilisation du réseau, **sans entraîner une quelconque augmentation de votre facture**. Ceci pour autant que la puissance nominale des appareils utilisés ait été correctement adaptée.

Dans ce numéro vous sont présentés les principes de base de cette nouvelle tarification dans le but de vous familiariser avec ce changement conséquent.

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous adressons, chers clients et clientes, nos meilleures salutations.

Pascal Favre  
Administrateur-délégué

## NOUVELLE TARIFICATION DES LE 1ER AVRIL 2010

Après le relevé annuel du compteur de gaz naturel effectué à fin mars une nouvelle structure tarifaire est entrée en vigueur au 1er avril 2010. Cette dernière prend en compte les coûts effectifs de la sollicitation du réseau et le profil d'utilisation du gaz naturel, fonctions du dimensionnement de l'installation (**puissance nominale en kW**) et de la quantité annuelle consommée (**énergie en kWh**).

La nouvelle tarification a été élaborée conformément à la volonté de l'industrie gazière suisse de proposer des prix du gaz naturel adaptés à l'évolution du marché et compatibles avec les standards européens basés sur le principe de l'utilisateur-payeur.

### PRINCIPE DE LA NOUVELLE TARIFICATION L'UTILISATEUR-PAYEUR

#### L'énergie (en cts/kWh)

**E**

Le prix par kilowattheure est fixe pour une consommation annuelle déterminée. Le montant facturé est proportionnel à la consommation effective, basée sur le relevé annuel du compteur en fin de période de chauffage.



#### L'abonnement (en CHF/an)

**A**

Le forfait d'abonnement est fonction de la consommation annuelle. Il comprend les frais de location du compteur, de relevé, d'administration et d'entretien du branchement. Le forfait d'abonnement est perçu même en l'absence de consommation.



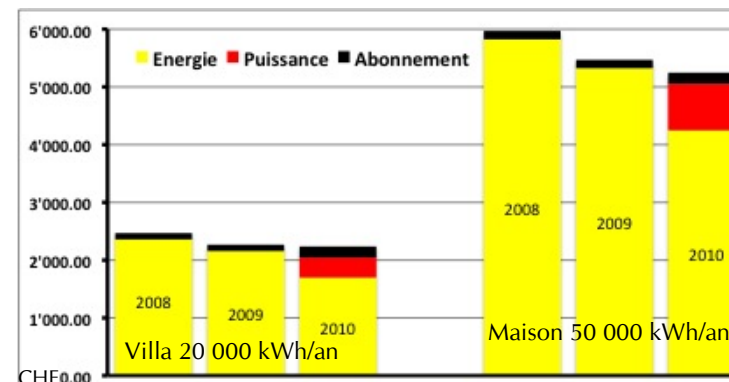
**P**

#### La puissance (en CHF/kW/an)

Le montant annuel facturé dépend du dimensionnement de l'installation, c'est-à-dire de la puissance nominale installée, relevée par le distributeur lors de la mise en service. Ce dernier est facturé même en l'absence de consommation.

## INCIDENCES DE LA NOUVELLE TARIFICATION

Catégories d'habitation définies par l'OFS (Office Fédéral de la Statistique)



On constate, à consommation égale, une réduction de la facture annuelle par rapport aux années précédentes.

### PRINCIPE DES ACOMPTES ET DECOMPTE FINAL

Un changement n'arrivant jamais seul, les acomptes subissent également quelques modifications :

- les acomptes de montants tous identiques sont, en principe, calculés sur la base de la consommation annuelle précédente ;
- les acomptes sont par défaut bimestriels. Toutefois, des acomptes mensualisés restent possibles, sous réserve d'une autorisation de prélèvement direct ou d'un LSV ;
- le décompte final est établi à partir du 31 mars après le relevé annuel du compteur. Dans des conditions normales, le montant de la facture diffère peu de celui des acomptes.

Afin de vous aider au mieux dans cette transition, nos collaborateurs se tiennent à votre entière disposition pour de plus amples renseignements à notre **numéro gratuit 0800 402 403**. N'hésitez pas à les contacter. Vous trouverez également un exemple de votre future facture sur notre site internet [www.cosvegaz.ch](http://www.cosvegaz.ch).